

de Lignestraat/Rue de Ligne 1 - Brussel/Bruxelles 1000  
Tel +32/(0)2 209 08 35 - Fax +32/(0)2 209 08 34  
email [info@cefip-kefik.be](mailto:info@cefip-kefik.be) - website [www.cefip.be](http://www.cefip.be)

**Communiqué de presse: « Résultats de l'enquête CeFiP 2006 sur le financement des PME »**

CeFiP, rue de Ligne 1, 1000 Bruxelles ; mardi 3 octobre 2006.

Le Centre de Connaissances du Financement des PME ([www.cefip.be](http://www.cefip.be)) a lancé avec le Professeur Laveren de l'Université d'Anvers sa première enquête sur le financement des PME. Le CeFiP souhaite que cette enquête annuelle permette d'obtenir une vision plus claire sur le financement des PME. En juin 2006, une enquête écrite qui sonde la relation de crédit avec les banques, la connaissance de l'impact pratique de Bâle II et le recours aux mesures de financement des pouvoirs publics a été adressée à 10.000 PME et indépendants.

Il en ressort que 13% des PME rencontrent des problèmes pour obtenir un financement bancaire. Le financement bancaire est sans conteste la forme la plus importante de financement des PME. Les affaires unipersonnelles en sont davantage encore dépendantes que les sociétés. On constate également qu'il est plus aisé d'obtenir un crédit en Flandre qu'en Wallonie. Selon les entrepreneurs, les principaux problèmes du côté des banques sont le coût du crédit et la demande de garanties. Il est remarquable que les demandeurs de crédit aient surtout dû se porter personnellement caution.

Environ une entreprise sur trois introduit une demande auprès de plusieurs banques. 93% des entrepreneurs qui demandent un crédit bancaire obtiennent finalement un accord. 18% sont cependant confrontés à un refus. Seulement 6% des entrepreneurs qualifient leur relation de crédit avec la banque de mauvaise.

En ce qui concerne la réglementation de Bâle II, on a constaté que quatre cinquièmes des PME n'ont aucune idée de son contenu. La plupart des entrepreneurs ne savent donc pas quelle influence pratique les nouvelles réglementations bancaires auront sur leur financement bancaire. Il n'est pas étonnant que seulement 4% des entrepreneurs interrogés estiment que les banques fournissent suffisamment d'informations. D'un autre côté, seule une petite partie des entrepreneurs fournit des informations financières suffisantes à la banque.

Dans le passé, les entrepreneurs ont eu surtout recours à la déduction des investissements et à la réserve d'investissement; dans une moindre mesure aux aides publiques. Pour l'avenir, les PME demandent que les pouvoirs publics renforcent les mesures fiscales; pas

moins de 32% d'entre eux ont l'intention de pratiquer la déduction des intérêts notionnels. En Flandre, les prêts subordonnés du Fonds de participation et les garanties publiques sont considérés comme utiles. En Wallonie, tant les garanties que les prêts de la Sowalfin et du Fonds de participation sont considérés comme utiles. L'utilisation des prêts subordonnés par les PME pourrait encore s'accroître.

Finalement, l'enquête du CeFiP montre que seulement 23% des entrepreneurs connaissent l'existence du code de conduite entre les banques et les PME et savent que des plaintes sur les crédits bancaires peuvent être adressées au point de contact banques - PME.